

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de désamiantage, de démolition et de création d'un parking

N°2026/20

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

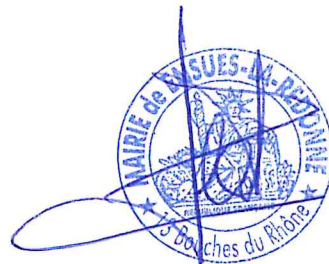
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de désamiantage, de démolition et de création d'un parking

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **SDR** – Route du Petit Moulin – 13290 LES MILLES pour le lot n° 2 (démolition).
- Article 2 : d'accepter le montant de 32 460.00 euros TTC (solution de base) et de 1 440.00 euros TTC (PSE) soit un montant total de 33 900.00 euros TTC pour le lot n° 2.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opérations 756.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 23 février 2026



Le Maire,
Michel ILLAC